



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 8 février 2021

Sessione di l' 8 di ferraghju di u 2021

Lieu : Bastia

Décision N° 2021-9

Objet : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la Commission paritaire mixte sur les services publics dans les territoires

Oggetu : Designazione di i riprisintanti di l'Assemblea di Corsica in a Commissione mista paritaria nantu à i servizii publichi in i territorii

L'an deux mille vingt et un, le huit février, la Chambre des Territoires convoquée le 25 janvier 2021 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARRIGHI Fabien, BERTOLOZZI Paul-Antoine, BIANCUCCI Jean, CECCALDI Attilius, GIANNI Jean-Jacques, GIUSEPPI Jean, GUIDICELLI Lauda, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MARTINETTI Achille, MORGANTI Jean-Toussaint, POZZO DI BORGO Louis, PROSPERI Rosa, SAVELLI Pierre, VANNI Hyacinthe

Etait absent, ayant donné pouvoir :

M. TOMASI Petr'Antone à Mme PROSPERI Rosa

Etait absent, excusé et représenté :

M. DOMINICI Jean-Baptiste représenté par Mme TERRIGHI Charlotte (maire de Vignale)

Etaient absents et excusés : Mme et M.

PONZEVERA Juliette, POLI Antoine

Etaient absents : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BORROMEI Vanina, CARLOTTI Pascal, CECCOLI François Xavier, FAZI Bianca, GIACOMETTI Josepha, M. LUCCIONI Jean-Baptiste, MARCANGELI Laurent, MARCELLESPI Pierre, MARCHETTI François-Marie, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MORTINI Lionel, NICOLAI Marc-Antoine, SARGENTINI François, TALAMONI Jean-Guy

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.

VU L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.

VU Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2021-9, relatif à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la Commission paritaire mixte sur les services publics dans les territoires.



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

A l'unanimité des membres présents

PREND ACTE

De la désignation des membres de la commission mixte paritaire parmi les conseillers à l'Assemblée de Corse par délibération n°21/010 AC de l'Assemblée de Corse.

ARRETE

Donc la composition de cette commission comme suit :

- M. Jean-Yves BUSSETTA.
- M. Pascal CARLOTTI
- M. Pierre MARCELLESI
- M. François Marie MARCHETTI
- M. Achille MARTINETTI
- Mme Paola MOSCA
- Mme Chantal PEDINIELLI
- Mme Rosa PROSPERI

FIXE

A cette commission les objectifs suivants :

- Etablir une cartographie des services publics existants,
- Analyser les conséquences sociales, économiques et culturelles des réformes annoncées par le Gouvernement,
- Définir à partir des besoins exprimés par les territoires, des propositions de nouvelles structurations par bassin de vie.

DEMANDE

Qu'une réunion soit organisée avec le Préfet sur la base des premières conclusions de cette commission.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni